

quelle il est allé employer ses soins à la Cour de Russie.

Le Marquis d'Aigue-Blanche est arrivé à *Dresde* en qualité d'Envoyé Extraordinaire du Roi de Sardaigne.

PRUSSE. Une nouvelle mais généreuse déclaration que le Roi a fait faire à tous les Collèges de Justice établis dans ses Etats, mérite d'être rapportée, comme tout ce que nous avons déjà rapporté de ce qui a été exécuté par ses ordres quant à la promptitude de la Justice à rendre à ses sujets : Cette déclaration porte en substance « Que toutes les personnes qui ont
 » jouï dans le tems de son avènement au Trône,
 » de qu'elqu'un des droits appartenans à la Cou-
 » ronne, qui sont connus en *Allemagne* sous
 » le nom de *Regalia*, doivent être maintenues
 » dans leur possession, sans qu'il soit permis aux
 » Officiers du Fisc de les y troubler de quelque
 » maniere que ce soit : Qu'il est défendu à ces
 » Officiers, sous peine d'être cassés, & même
 » punis corporellement, de chicaner ou de fouler
 » par des procès aucun des Sujets du Roi, prin-
 » cipalement la Noblesse : Enfin, que toutes les
 » fois qu'il s'agira de choses peu importantes,
 » S. M. aime mieux se relâcher & perdre quel-
 » que chose de ses droits, que de voir oberret
 » ses bons & fidèles Sujets par des procès ; parce
 » que dans de pareils cas la perte est peu con-
 » sidérable pour le Souverain, au lieu que les
 » Vassaux & les Sujets qui servent le Roi de
 » leurs biens & de leur sang, sont souvent to-
 » ralement ruinés par de semblables procès. »
 Le Roi a jugé avec raison, que les procès dimi-
 nueroient de la moitié, si les Chambres de Jus-
 tice prenoient la peine de tenter un accommo-
 dement

Ordonnance
pour la Jus-
tice.